

## CHASSE AUX BROCARDS

### CHASSE AUX BROCARDS & EVENTUELLEMENT SANGLIERS

*TERRAINS DE ZIELONA GORA OU SZCZECIN OU KATOWICE OU PILA*

MAI A SEPTEMBRE 2010

### DÉROULEMENT DU SÉJOUR

#### PREMIER JOUR

En provenance de France en voiture personnelle ou par avion en vol régulier, arrivée à la maison forestière du terrain qui vous est alloué vers 16 h 00.

Rencontre avec le guide interprète et installation à la maison forestière. Dîner et logement.

**Éventuellement, première sortie de chasse en option – à préciser au moment de la réservation.**

#### DU DEUXIÈME AU QUATRIÈME OU CINQUIÈME AU SIXIÈME JOUR

QUATRE, CINQ OU SIX jours de chasse AUX BROCARDS ET EVENTUELLEMENT SANGLIERS SUR un terrain de la région de ZIELONA GORA OU SZCZECIN OU KATOWICE OU PILA avec les services d'un garde forestier par chasseur.

*Sur ce secteur de chasse, la tarification du gibier se fait selon le barème ZIELONA GORA / SZCZECIN dont les prix pour la saison 2009/2010 sont mentionnés en annexe à titre indicatif, les tarifs de l'année 2010/2011 ne nous ayant pas encore été communiqué par les autorités polonaises.*

Séjour prévu sur la base de la pension complète.

#### CINQUIÈME, SIXIÈME OU SEPTIÈME JOUR

**Éventuellement, sortie de chasse en option – à préciser au moment de la réservation.**

Après le petit déjeuner, fin des services du guide interprète et départ pour la France.



### PRIX ET CONDITIONS

**LES PRIX DEFINITIFS 2010/2011 NOUS SERONT COMMUNIQUÉS EN DÉBUT D'ANNÉE PAR**

## LES EAUX ET FORETS POLONAISES

PRIX ET CONDITIONS	4 JOURS/5 NUITS	5 JOURS/6 NUITS	6 JOURS/7 NUITS
PAR CHASSEUR	1 100 € BASE 8 SORTIES	1 320 € BASE 10 SORTIES	1 540 € BASE 12 SORTIES
PAR ACCOMPAGNANT	600 €	720 €	840 €

### CES PRIX COMPRENNENT

**Le logement** en chambre **double** en maison forestière,

**Les repas** sur la base de la pension complète commençant par le dîner du premier jour jusqu'au petit déjeuner du dernier jour,

**Les services** d'un guide interprète parlant français pour la durée totale du séjour depuis votre arrivée le premier jour sur la zone de chasse jusqu'à votre départ de la zone de chasse le dernier jour,

**L'organisation** de **quatre, cinq ou six jours** de chasse aux BROCARDS et éventuellement sangliers sur un terrain de la région de Zielona Gora ou Szczecin avec les services d'un garde forestier par chasseur,

**Les assurances** responsabilité civile chasse, assistance et assurance polonaise.

### NE SONT PAS COMPRIS

*Le supplément chambre individuelle : 30 € par nuit.*

*La billetterie aérienne et les transferts aller/retour sur la zone de chasse dans le cas où vous souhaitez un déplacement par avion.*

*Les extra aux menus, boissons et toutes dépenses présentant un caractère personnel (téléphone, blanchissage, achats, etc ...),*

*Les sorties de chasse du jour de l'arrivée ou du matin du départ ne sont pas incluses dans le prix du séjour.*

*Le supplément par sortie sera de 55 €.*

*La location d'un véhicule de l'organisation pour aller chasser : 55/65 € par jour à régler directement sur place, ou 1 € du kilomètre,*

*L'assurance annulation (2,05 % du prix des séjours - inscription sur demande),*

*Les pourboires au guide interprète, personnel de la chasse et du lieu d'hébergement,*

*Les taxes d'abattage selon le barème Zielona Gora / Szczecin. Au sujet de ces taxes, vous aurez à nous verser avant le départ un acompte de 1 150 €, montant qui sera réajusté en plus ou en moins au retour du voyage en fonction du plan de tir effectivement réalisé. **Seul le protocole fait foi de la facturation.***

***Journée supplémentaire : 220 € par chasseur***

***Journée supplémentaire : 120 € par accompagnateur***

**Chassorbis, en qualité d'agence de voyages, n'est pas responsable de l'état, de la préparation, du transport, des formalités et de la taxidermie des trophées. Ces responsabilités incombent aux chasseurs. Toutefois, Chassorbis peut organiser le rapatriement des trophées moyennant une somme de 120 € par chasseur le demandant, cette prestation n'étant prévue pas systématiquement.**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OU INSCRIPTION NOUS CONTACTER :**

**TAXES DE TIR - TERRAINS DES EAUX ET FORETS EN POLOGNE – SAISON 2009/2010**

**CERF**

Trophée : les bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

Période de chasse : 01<sup>er</sup> septembre au 28 février pour les cerfs et du 01<sup>er</sup> octobre au 15 janvier pour les biches

Daguet : trophée de moins de 25 cm .....	<b>interdit - amende</b>
Cerf : daguet de 25 cm et plus, ou trophée moins de 2 kg.....	400 €
Cerf : trophée de 2 à 2,49 kg.....	780 €
Cerf : trophée de 2.50 à 2.99 kg.....	990 €
Cerf : trophée de 3,00 à 3,49 kg.....	1 150 €
Cerf : trophée de 3,50 à 3,99 kg.....	1 350 €
Cerf : trophée de 4.00 à 4.49 kg.....	1 415 €
Cerf : trophée de 4.50 à 4.99 kg.....	1 520 €
Cerf : trophée de 5,00 à 5,99 kg.....	1 630 €

+ 4,60 € par 10 g au-dessus de 5,00 kg

Cerf : trophée de 6,00 à 6,99 kg.....2 090 €

+ 7.00 € par 10 g au-dessus de 6,00 kg

Cerf : trophée de 7,00 à 7,99 kg.....2 680 €

+ 11.80 € par 10 g au-dessus de 7,00 kg

Cerf : trophée de plus de 8,00 à 8,99 kg.....4 000 €

+ 17 € par 10 g au-dessus de 8,00 kg

Cerf blessé..... 725 €

Biche ou faon abattu ou blessé et non retrouvé.....100 €

**SANGLIER**

Trophée : grès et défenses – moyenne des deux défenses sur leur plus grande longueur.

Période de chasse : toute l'année pour le sanglier et du 01<sup>er</sup> août au 15 janvier pour les laies

Jusqu'à 29.99 kg.....90 €

de 30 à moins de 50 kg.....170 €

de 50 à moins de 80 kg.....360 €

de 80 kg et plus.....470 €

**DÉFENSES À PARTIR DE 140 CM – QUEL QUE SOIT LE POIDS DU TROPHÉE**

Défenses de 140 à 159 mm.....600 €

Défenses de 160 à 199 mm.....650 €

+ 17,80 € par mm au-dessus de 160 mm

Défenses de 200 mm.....1 400 €

+ 22 € par mm au-dessus de 200 mm

Sanglier blessé et non retrouvé.....170 €

**LAIE quelle que soit la période uniquement tirée en battue**

De 50 à 79,99 kg.....460 €

De 80 kg et plus.....580 €

**CHEVREUIL**

Trophée : les bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput, après déduction de 90 g

Période de chasse : 11 mai au 30 septembre pour les brocards et du 01<sup>er</sup> octobre au 15 janvier pour les chevrettes et chevrellards

Moins de 150 g.....80 €

De 150 à 199 g.....145 €

De 200 à 299 g.....220 €

+0,75 € par g au-dessus de 200 g

<b>DE 300 À 349 G</b> ..... ..... <b>300 €</b>	
+ 6.30 € par g au-dessus de 300 g De 350 à 399 g.....620 € +9.5 € par g au-dessus de 350 g	
<b>DE 400 À 499 GR.....1 090 €</b>	
+11 € par g au-dessus de 400 g De 500 gr et plus.....2 440 €	
<b>BROCARD MITRÉ AU-DESSUS DE 550 GR</b> ..... ..... <b>2 800 €</b>	
Brocard blessé et non retrouvé.....220 € Chevrette ou chevrillard abattu ou blessé et non retrouvé..... 65 € <b>Interdiction de chasser le chevreuil à partir du 1<sup>er</sup> octobre amende de.....850 €</b>	
<b>RENARD</b>	
Trophée : La peau <span style="float: right;">10 €</span>	

**ATTENTION TARIF TAXES d'ABATTAGE 2010 / 2011 en ATTENTE des EAUX et FORETS**